

Département du Nord

Arrondissement de LILLE

Communauté de communes P

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**DELIBERATION
CC_2025_178****OBJET :****COMMISSION 1 -
MOBILITE -
AMENAGEMENT - ADS****PLUI*****PLU d'ORCHIES - Dates
et modalités
d'organisation et de
participation de la mise
à disposition du public
de la modification
simplifiée n° 4*****Présents au vote de la
délibération :**Titulaires et suppléants
présents : 39
Procurations : 11**Nombre de votants : 50****Présents :**

Luc FOUTRY, Marie CIETERS, Bernard CHOCRAUX, Michel DUPONT, Joëlle DUPRIEZ, Bruno RUSINEK, Arnaud HOTTIN, Benjamin DUMORTIER, Nadège BOURGHELLE-KOS, Sylvain CLEMENT, Bernadette SION, Didier DALLOY, José ROUCOU, Philippe DELCOURT, Léone PIERKOT, Franck SARRE, Olivier VERCRUYSSSE, Pascal FROMONT, Marion DUBOIS, Frédéric MINET, Anne WAUQUIER, Régis BUE, Marcel PROCUREUR, Thierry DEPOORTERE, Vinciane FABER, Paul DHALLEWYN, Christian DEVAUX, Pascal DELPLANQUE, Ludovic ROHART, Carine GAU, Michel PIQUET, Frédéric SZYMCZAK, Valérie NEIRYNCK, Luc MONNET, José DUHAMEL, Guillaume FLUET, Alain DUCHESNE, Alain BOS, Jean-Luc LEFEBVRE

Ont donné pouvoir :

Jean-Louis DAUCHY, procuration à Michel DUPONT
Guy SCHRYVE, procuration à Didier DALLOY
Frédéric PRADALIER, procuration à Pascal FROMONT
Cathy POIDEVIN, procuration à Ludovic ROHART
Patrick LEMAIRE, procuration à Christian DEVAUX
François-Hubert DESCAMPS, procuration à Arnaud HOTTIN
Anne-Sabine PLAYS, procuration à Bernard CHOCRAUX
Gilda GRIVON, procuration à Michel PIQUET
Thierry LAZARO, procuration à Luc FOUTRY
Didier WIBAUX, procuration à Marie CIETERS
Michel MAILLARD, procuration à Vinciane FABER

Absents excusés :

Isabelle LEMOINE, Coralie SEILLIER

Secrétaire de Séance : Valérie NEIRYNCK

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 22 septembre 2025

Délibération CC_2025_178

COMMISSION 1 - MOBILITE - AMENAGEMENT - ADS

PLU

PLU d'ORCHIES - Dates et modalités d'organisation et de participation de la mise à disposition du public de la modification simplifiée n° 4

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment ses articles L.153-45 à L.153-48,

Vu le Plan Local d'Urbanisme d'ORCHIES, approuvé par le conseil municipal dans sa version originale le 9 septembre 2004 et ayant fait l'objet de plusieurs révisions et modifications dont la dernière en date a été approuvée le 25 septembre 2023,

Vu l'Arrêté Préfectoral du 3 août 2021 portant transfert de la compétence PLU à la communauté de communes Pévèle Carembault au 1er juillet 2021,

Vu la Délibération CC_2024_240 du conseil communautaire en date du 18 novembre 2024 ayant prescrit la modification simplifiée n° 4 du PLU d'ORCHIES,

Vu la Délibération CC_2025_007 du conseil communautaire en date du 24 février 2025 ayant ajouté un objet à la procédure,

Vu l'Avis Conforme Délibéré rendu par la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) des Hauts-de-France en date du 8 juillet 2025,

Vu les avis des Personnes Publiques Associées (PPA) recueillis suite à leur notification du projet,

Vu l'avis de la Commission 1 - Aménagement, mobilité et ADS lors de sa séance du 9 septembre 2025.

A la demande de la commune d'ORCHIES, Pévèle Carembault a engagé une procédure de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) communal afin de préciser les règles en matière de stationnement, pour les constructions à usage d'hébergement, dans les zones urbaines.

Par une délibération complémentaire en date du 24 février 2025, le Conseil communautaire a approuvé l'ajout d'un objet à la procédure afin de faciliter le projet de démolition-reconstruction de la déchetterie communautaire d'ORCHIES, en précisant que la déchetterie est la seule exception à l'interdiction des dépôts de matériaux de démolition, et de déchets, dans la zone UE.

Suite à sa saisine pour l'examen au cas-par-cas, la MRAe a estimé, dans son avis conforme rendu le 8 juillet 2025, que la procédure n'était pas susceptible de porter atteinte à l'environnement. Par conséquent, celle-ci n'a pas été soumise à évaluation environnementale.

Le dossier a ensuite été notifié aux Personnes Publiques Associées (PPA), conformément à l'article L.153-40 du Code de l'Urbanisme.

En vertu de l'article L.153-47 du Code de l'Urbanisme, il appartient désormais au Conseil communautaire de fixer les dates et les modalités d'organisation et de participation de la mise à disposition du dossier de la modification simplifiée n° 4 du PLU d'ORCHIES.

Conformément aux dispositions de l'article du Code de l'Urbanisme cité précédemment, la mise à disposition du public durera un mois. Elle aura lieu du lundi 13 octobre 2025 au mercredi 13 novembre 2025 inclus.

Un exemplaire du dossier comprenant la notice explicative, l'auto-évaluation conforme délibéré rendu par la MRAe ainsi que les avis PPA recueillis sera mis à disposition du public en mairie d'ORCHIES (Place du Général de Gaulle, 59310 ORCHIES), et au siège communautaire de Pévèle Carembault (47 Avenue du Général de Gaulle 59710 PONT-A-MARQUÉ).

Le public pourra prendre connaissance du dossier aux horaires d'ouverture habituels de la mairie d'ORCHIES et des locaux de Pévèle Carembault.

Un registre accompagnera chaque dossier afin que le public puisse y consigner ses éventuelles observations. Le public pourra aussi adresser ses remarques par courriel à l'adresse suivante : miseadispotionorchies@pevelecarembault.fr

A l'issue de la mise à disposition du dossier, il sera dressé un bilan synthétisant l'ensemble des contributions formulées par le public.

Le dossier pourra être ajusté à la marge en fonction des remarques émises par les PPA et/ou le public avant d'être finalement soumis à l'approbation du conseil communautaire.

Où l'exposé de son Président,
APRES EN AVOIR DELIBERE, le conseil communautaire :

DECIDE (par 50 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION SUR 50 VOTANTS) :

- ***D'approuver les dates et les modalités d'organisation et de participation de la mise à disposition du public pour la modification simplifiée n° 4 du PLU d'ORCHIES.***
- ***De laisser l'initiative à Monsieur le Président d'engager et d'organiser la procédure de modification du PLU.***

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,

Valérie NEUVYCK

Signé électroniquement par : Valérie NEUVYCK
Date de signature : 23/09/2025
Qualité : SECRETAIRE DE SEANCE

Pour extrait conforme,

Le Président,

Luc FOUQUET

Signé électroniquement par : Luc FOUQUET
Date de signature : 24/09/2025
Qualité : PRESIDENT



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CC Pevele-Carembault | CCPC
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	CC_2025_178
Objet :	PLU d_ORCHIES - Dates et modalités d_organisation et de participation de la mise à disposition du public de la modification simplifiée n_4
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-09-24 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	8.4 - Aménagement du territoire
Identifiant unique :	059-200041960-20250924-CC_2025_178-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-200041960-20250924-CC_2025_178-DE-1-1_0.xml	text/xml	962 o
Document principal (Délibération) Nom original : CC_2025_178.pdf Nom métier : 99_DE-059-200041960-20250924-CC_2025_178-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	183.8 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'etre postee	24 septembre 2025 à 12h03min32s	Dépôt dans un état d'attente
Posté	24 septembre 2025 à 14h05min43s	La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur Lorena
En attente de transmission	24 septembre 2025 à 14h06min37s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	24 septembre 2025 à 14h06min39s	Transmis au MI
Acquittement reçu	24 septembre 2025 à 14h06min57s	Reçu par le MI le 2025-09-24